



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.I.V.E.R.T.**

de l'Anjou

Comité syndical du 15 décembre 2023

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'ANJOU

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND (arrivé à 11h30)	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David GEORGET jusqu'à son arrivée	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

-Délibération n° 23.47: Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 Octobre 2023 ;

-Délibération n° 23.48 : Débat d'Orientation Budgétaire – DOB 2024 ;

-Délibération n° 23.49 : Délibération portant approbation de la Convention portant création d'un Groupement d'Autorités Concédantes –G.A.C.- pour la désignation d'un concessionnaire de service Public – UVE Salamandre - ;

-Délibération n° 23.50 : Principe du lancement d'un Sourcing dans le cadre du renouvellement de la DSP ;

-Délibération n° 23.51 : Adoption du Principe de péréquation à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

-Délibération n° 23.52 : Avenant n°9 au MGPI « Marché Global pour la construction et l'exploitation d'un centre de Tri des déchets recyclables secs ménagers » dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT;

-Délibération n° 23.53 : Avenant n°2 au marché « pour le traitement des ordures ménagères résiduelles » concernant le territoire d'Anjou Bleu Communauté et une partie du syndicat 3R d'Anjou et décision de reconduction ;

-Délibération n° 23.54: Choix des lauréats des repreneurs suite à la consultation commune pour la reprise de l'Acier et du gros de magasin, expédiés par le Centre de tri ;

-Délibération n° 23.55 : Consultation pour la mise en page du Journal Salamandre (numéro 36 à 39) ;

-Délibération n° 23.56 : Autorisation donnée à Monsieur le Président de percevoir une indemnité au titre de ses fonctions d'administrateur Président ;

-Délibération n° 23.57 : Fixation du nom « SIVERT de l'ANJOU » ;

-Délibération n° 23.58 : Adhésion au Contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires » ;

-Délibération n° 23.59 : Information et Questions Diverses ;

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 07/12/2023

Compte rendu affiché le 21/12/2023

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 13 octobre 2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.47**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND (arrivé à 11h30)	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David GEORGET jusqu'à son arrivée	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00316-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 octobre 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 13 octobre 2023,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le compte-rendu des délibérations adoptées par le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou le 13 octobre 2023,

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2023, concernant les délibérations n°23.35 à 23.46. (Annexe 1)

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20231215-DE_23_00316-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023
--

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.48**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND (arrivé à 11h30)	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David GEORGET jusqu'à son arrivée	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00317-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Débat d'Orientation Budgétaire – DOB 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou ;

Vu le rapport d'Orientation Budgétaire 2024 présenté en Annexe 2

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La présentation du rapport d'Orientation Budgétaire 2024, tel qu'annexé, indique que le budget principal approchera les 13,95 M€ et propose comme principaux équilibres :

12 200 000 € en section de fonctionnement et 1 750 000 € en section d'investissement

Fonctionnement

Il comprend en dépenses :

- les charges à caractère général dont
 - le coût du traitement des déchets ménagers et assimilés qui sera actualisé au 1^{er} mars 2024 est estimé à 72.34 € H.T./T (soit 79.57 € avec TVA) + la taxe générale sur les activités polluantes TGAP de 14 € (15.40 € avec TVA) en 2024, soit au total : 86.34 €/T hors TVA et 94,97€/T TTC. Pour les tonnages provenant d'ABC et de l'ex -SISTO le coût de traitement est estimé à 100€ H.T./T soit 110 € avec la TVA)
 - le coût du tri
 - le coût du transport et d'autres prestations de services, (Agglo de Saumur : 214.71 € HT (236.18 € TTC) par rotation, Sictom Loir et Sarthe et Smitom du Sud Saumurois 248.62 € HT (273.48 € TTC) par rotation avec une actualisation en août 2023)
 - le coût des analyses et contrôles,
 - le journal Salamandre et outils de communication
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'UVE,
- la péréquation dont celle du centre de tri (à l'étude)
- les charges de personnel
- les autres charges de gestion courante dont les indemnités des élus,
- les amortissements des investissements.

Ces dépenses de fonctionnement seront financées par :

- les produits de services du domaine et ventes : le coût de traitement, le coût de transport et la péréquation payée par les collectivités (nouvelles modalités adoptées ce jour), le coût du tri,
- la redevance pour occupation du domaine public, la redevance pour frais de contrôle et de gestion, la participation aux frais AMESA et les intéressements autres recettes versés par la S.A.V.E.D. (connue au 1^{er} trimestre 2024)
- la participation des adhérents soit 1.10 € H.T. par habitant avec une augmentation d'environ 7500 habitants liée à l'adhésion de la CCTOVAL en lieu et place du SMIPE.

Enfin, l'excédent 2023 cumulé est estimé à environ 715 000 € après affectation des résultats de la section de fonctionnement selon l'estimation du Compte administratif 2023.

Investissement

Ils comprennent :

- les subventions composteurs ;
- le remboursement partiel du prêt à réception des CEE.

Ces investissements seront financés par :

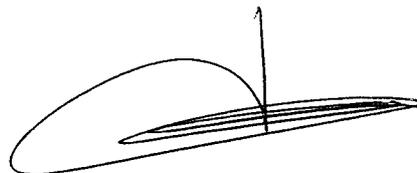
- les amortissements ;
- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
- les certificats d'économie d'énergie CEE, liés à l'hydrocondenseur

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir Prendre Acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (Annexe 2).

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00317-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.49**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND (arrivé à 11h30)	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David GEORGET jusqu'à son arrivée	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20231215-DE_23_00318-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023
--

Délibération portant approbation de la Convention portant création d'un Groupement d'Autorités Concédantes –G.A.C.- pour la désignation d'un concessionnaire de service Public – UVE Salamandre –

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu la délibération 23.46 du 13 octobre 2023 adoptant la délibération de Principe sur la mise en place d'un Groupement d'Autorités Concédantes ;

Vu le rapport

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le Bail Emphytéotique Administratif, B.E.A., et la convention non détachable associée signés entre le SIVERT et la SAVED, prendra fin en date du 1^{er} mars 2026.

La collectivité est donc rentrée dans la phase de fin de Délégation de Service Public qui la conduit à faire le bilan, en particulier sur le plan des travaux réalisés, de l'impact environnemental et de la maîtrise des coûts.

La nouvelle consultation pour le « Revamping » de l'unité et l'exploitation du site débutera officiellement en 2024. Le 7 juillet dernier le SIVERT s'est attaché les services d'A.M.O. sur le plan Technique, Juridique et Financier, qui l'accompagneront durant toute la procédure, la construction et la réception de la future unité.

En parallèle, il a été étudié, l'éventualité de construire une seconde ligne de fours afin de répondre aux sollicitations de collectivités limitrophes : Angers Loire Métropole, Tours Métropole et la Communauté de communes du Pays Sabolien.

Au regard de ces démarches, et de la volonté du comité syndical de conserver l'organisation actuelle du SIVERT de l'Anjou, une étude réalisée en 2022 a conclu sur la pertinence de constituer un G.A.C. (Groupement d'Autorités Concédantes), véhicule juridique le plus approprié à ses objectifs et ceux des collectivités partenaires.

Il est nécessaire d'adopter la Convention portant création d'un Groupement d'Autorités Concédantes -G.A.C.-pour la désignation d'un concessionnaire de service Public – UVE Salamandre

Il a été joint à la convocation une note explicative de synthèse (Annexe 3) sur le projet de création d'un Groupement d'Autorités Concédantes retraçant notamment son contexte, et le projet de Convention constitutive de Groupement d'Autorités Concédantes, entre le SIVERT, Angers Loire Métropole, Tours Métropole et le Pays Sabolien.

La convention constitutive de Groupement d'Autorités Concédantes (Annexe 4) a vocation à créer un Groupement d'autorités concédantes et à organiser les relations, notamment juridiques et économiques, entre les collectivités signataires, autour du projet consistant à :

- Réaliser des travaux dits de « revamping » des installations existantes (1ère ligne de four) propriétés du SIVERT au 1^{er} mars 2026,
- Concevoir et construire une seconde ligne de four de l'UVE Salamandre afin de répondre à la demande d'Angers Loire Métropole, de Tours Métropole et de la Communauté de communes du Pays Sabolien,
- Et exploiter l'UVE dans son ensemble pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés des collectivités porteuses du projet et Membres du groupement d'autorités concédantes.

Le Groupement est créé en application des articles L3112-1 et suivants du code de la commande publique, avec désignation d'un Membre en qualité de Coordonnateur (le SIVERT) chargé de mener la procédure de passation et de piloter, en lien avec les autres collectivités, l'exécution du contrat de Concession, selon les modalités précisées dans la convention.

La Convention a en outre vocation à régir les engagements financiers des Membres du Groupement.

Le Groupement prend effet à la date de signature de la Convention, pour une durée de 40 ans.

Cette durée a été fixée compte tenu de la durée prévisionnelle (telle qu'elle peut être estimée au jour de la conclusion de la Convention) nécessaire :

- à la passation du contrat de Concession,
- à la conception et à la réalisation des travaux de l'UVE,
- à son exploitation par le concessionnaire jusqu'au terme du contrat de Concession,
- au renouvellement du contrat de Concession permettant l'exploitation de la nouvelle UVE sur la totalité de sa durée de vie prévisible.

Toutefois, il est prévu qu'à la fin de cette DSP, une collectivité pourra sortir du GAC, sans conséquence sur simple demande de sa part.

Le conseil syndical du SIVERT de l'Anjou, devra par ailleurs se prononcer, par délibération distincte, sur le principe du recours à une convention de délégation de service public.

Le GAC prévoit par ailleurs notamment une élaboration partagée du DCE de la future délégation

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00318-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

de service public via les COPIL et les COTECH, ainsi qu'un échange d'informations lors des phases de négociations-et un prix plafond (125€/T) au-dessus duquel les collectivités peuvent décider librement de ne pas donner suite à la procédure de DSP engagée (Cf convention jointe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de Groupement d'autorités concédantes ;

Vue la note explicative de synthèse jointe à la convocation ;

Considérant l'intérêt, pour le service public de gestion des déchets ménagers dont la collectivité à la responsabilité, tel qu'il ressort des études réalisées et du rapport de présentation, du projet de réalisation d'une seconde ligne de four de l'UVE Salamandre et des travaux dits de « revamping » des installations existantes (1ere ligne de four) et l'exploitation de l'UVE dans son ensemble pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés des collectivités porteuses du projet et Membres du groupement d'autorités concédantes,

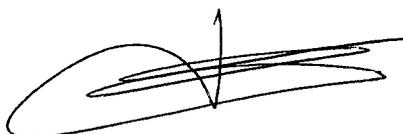
Considérant que la mise en place d'un Groupement d'autorités concédantes permettra aux collectivités de se coordonner entre elles afin de parvenir à une construction et à une exploitation commune de la nouvelle UVE envisagée ;

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article premier : D'approuver la convention portant création d'un Groupement d'autorités concédantes, permettant aux collectivités de recruter ensemble le futur concessionnaire du service public qui sera chargé de financer, concevoir puis de réaliser les travaux sur l'UVE Salamandre avant de l'exploiter, pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés des collectivités porteuses du projet et Membres du groupement d'autorités concédantes ;**
- **Article second : D'autoriser Monsieur le Président du SIVERT Anjou à signer la convention constitutive du Groupement d'autorités concédantes (Annexe 4), et de la mettre en œuvre pour le compte de la collectivité tel que définie.**

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00318-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 15 décembre 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.50

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND (arrivé à 11h30)	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David GEORGET jusqu'à son arrivée	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00319-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Principe du lancement d'un Sourcing dans le cadre du renouvellement de la DSP

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu les délibérations n° 23.14, n°23.15, et n°23.16 en date du 7 juillet 2023 portant sur le choix des assistances à Maitrise d'ouvrage durant la phase de renouvellement de la DSP.

Vu la délibération n°23.49 en date du 15 décembre 2023 portant création du Groupement d'Autorités Concédantes ;

Vu les statuts,

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED-VEOLIA par délibération n°OO.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera en mars 2026.

Comme évoqué depuis l'automne 2021, lors du séminaire du SIVERT visant à tracer la feuille de route du mandat, et à la suite des nombreuses sollicitations de certaines collectivités limitrophes cherchant à bénéficier des services de l'UVE, le comité syndical du SIVERT a engagé dès 2022 les études et démarches nécessaires au renouvellement de ce contrat de DSP pour le revamping, voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE.

L'ensemble des AMO en juillet 2023. Et ce jour, la décision de constituer un GAC a été adoptée.

Le Sivert entre à compter de janvier 2024 dans une phase de concertation (délibération n°23.38) de la population, des associations, et des collectivités. En parallèle, dans un souci d'équité mais aussi afin de permettre au SIVERT de préparer la passation du marché, il est possible de lancer un « sourcing » auprès des entreprises.

Le sourcing (ou « sourçage ») est prévu par l'article R.2111-1 du code de la commande publique, aux termes duquel :

« Afin de préparer la passation d'un marché, l'acheteur peut effectuer des consultations ..., solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00319-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Les résultats des études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition que leur utilisation n'ait pas pour effet de fausser la concurrence ou de méconnaître les principes mentionnés à l'article L. 3. »

Ce nouveau procédé, entré en vigueur en 2016, a pour objectif de permettre à l'acheteur d'identifier les candidats potentiels. Cette démarche est intéressante en tant qu'elle permet à l'acheteur public d'entrer en relation et de discuter avec les acteurs privés susceptibles de répondre à l'un de ses besoins, afin de connaître les technologies et produits existants sur le marché et d'adapter ou définir ses exigences en termes notamment de qualité, coûts, délais, performance environnementale ou sociale, aux capacités et contraintes du secteur concerné.

Cela doit donc notamment permettre d'accroître la qualité du futur contrat à passer, tout en minimisant son coût et les risques d'échec de la future consultation, par exemple en raison de l'inadéquation des exigences minimales ou du cahier des charges qui pourront être établis dans le cadre du contrat à venir.

Au cas présent, le principal intérêt de recourir à ce type d'outil serait pour le Sivert de connaître les candidats potentiels à la future consultation. L'objectif pourrait également être de permettre au Sivert d'identifier les solutions qu'ils proposent (y compris les solutions techniques, éventuellement innovantes) ou qu'ils sont en mesure de proposer, dans l'objectif notamment d'accroître la qualité du futur contrat à passer et les performances de l'exploitation. Il s'agirait également d'identifier les éventuels freins à une candidature.

Le sourcing dit ouvert tel qu'il serait envisagé ici consiste à informer l'ensemble des opérateurs économiques sur le futur projet de contrat. Ce sourcing pourrait idéalement prendre la forme d'une publicité, invitant les candidats potentiels qui le souhaitent à télécharger un dossier de sourcing sous forme d'un bref règlement de sourcing, et d'un document d'information explicatif sur l'UVE et son avenir. Ce dossier de sourcing devrait également prévoir l'organisation d'échanges avec les candidats, et pourrait contenir des questions posées aux entreprises, des visites spécifiques, y compris en phase d'arrêt technique.

Précisons enfin que si le formalisme du sourcing est relativement souple, il s'agit néanmoins de fournir aux candidats un dossier, et qu'il est souhaitable, par souci de transparence, de retranscrire la phase de sourcing dans un rapport (notamment la synthèse des échanges qui auront eu lieu avec les entreprises).

En plus des enjeux liés au revamping et à la construction d'une seconde ligne de four, notre sourcing aura également l'objectif de sensibiliser et recueillir des informations sur :

- L'optimisation de l'Energie sur site
- L'enjeu carbone, perspective et innovation
- Le Traitement des fumées, évolution des normes, signaux faibles et perspectives

Une délibération n'est certes pas obligatoire pour lancer cette démarche, dans la mesure où elle n'est pas obligatoire pour lancer une procédure d'appel d'offres, et que cette procédure n'aura pas d'incidence financière pour le Sivert. Toutefois afin d'assurer une plus grande transparence

Accuse de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00319-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

de notre démarche tant vis-à-vis des entreprises susceptibles d'être intéressées par notre projet que les collectivités partenaires, les services de l'Etat et les associations, je vous propose de délibérer dans ce sens.

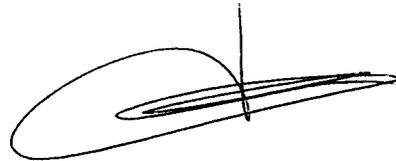
En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer une démarche de Sourcing dans le cadre du renouvellement de la DSP. Cette démarche devrait se dérouler lors du 1^{er} semestre 2024.

-Il vous appartient d'en délibérer-

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.51**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND (arrivé à délib. n°23.51)	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 7 (Mmes GRIMA, BEILLARD, et M. JEULAND,

BOUCHER, MICHEAUD, GUILLAUME, RUAULT)

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20231215-DE_23_00320-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023
--

Adoption du Principe de péréquation à compter du 1^{er} janvier 2024

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu les délibérations n° 02.35 ; 04.35 ; 08.29 ; 15.09 et 20.16 définissant les principes et les modalités de la péréquation des coûts de transfert et transport;

Vu la délibération n°23.17 mandatant la société ELCIMAI pour accompagner le SIVERT dans l'élargissement du calcul de la péréquation :

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Depuis sa création, les statuts du SIVERT prévoient une péréquation des coûts de transfert et de transport. Il s'agit de tendre vers un prix unique de transport, transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la compétence de la collectivité. Pour ce faire, deux principes ont été déclinés : principe d'équité et mise en place de mécanisme vertueux.

Les délibérations n° 02.35 ; 04.35 ; 08.29 ; 15.09 et 20.16, notamment, ont défini les principes et les modalités de la péréquation des coûts de transfert et transport.

Le 7 juillet 2023, par la délibération n°23.17 le SIVERT décidait de mandater la société ELCIMAI pour l'accompagner afin d'intégrer à la péréquation non seulement les OMr et le Tout-venant incinérable valorisé sur l'UVE, mais également les emballages et journaux valorisés sur le centre de Tri de Biopôle.

La présentation finale de l'étude est jointe en annexe 5. Elle résulte d'un travail important associé à de nombreuses réunions du COTECH et du COPIL de fin août à décembre 2023.

Elle reprend dans le détail le calcul de la péréquation qu'il faudra actualiser régulièrement (mensuellement et annuellement en fonction des paramètres).

Plusieurs scénarios de péréquation possible ont été étudiés.

Trois critères sont déclinés, comme dans le précédent mode de calcul :

Critère A: Taux de remplissage des bennes (tonnage plancher par véhicule)

Critère B : Coût de fonctionnement du quai de transfert (coût plafond de transfert)

Critère C: Coût référence transport SIVERT (AO transport SIVERT) coût plafond de transport

Le calcul de la péréquation intègre trois actions :

1/ Définir les « coûts unitaires retenus pour la péréquation »

Avec une Mise à jour annuelle

Pour chaque flux et chaque prestation (transfert et transport) comparaison du coût réel et du coût plafond :

Si le Coût réel est inférieur au coût plafond, le coût retenu est le coût réel

Si le Coût réel est supérieur au coût plafond, le coût retenu est le coût plafond

2/ Contrôler et définir les rotations optimisées

(application du critère A) « rotations retenues pour la péréquation ».

Mise à jour mensuelle

Sur la base du tonnage réel, calcul d'un nombre de rotations théoriques en appliquant les tonnages plancher.

Si le nombre de rotations réelles est inférieur au nombre de rotations plancher, les rotations retenues correspondent aux rotations réelles

Si le nombre de rotations réelles est supérieur au nombre de rotations plancher, les rotations retenues correspondent aux rotations plancher

3) Calculer le coût global transfert et transport

Mise à jour mensuelle

Pour chaque flux : Coût unitaire retenu multiplier par le nombre de rotations retenues

La somme des flux correspond au coût global de la péréquation

Cela permet de calculer le Prix unitaire péréqué du mois par flux en €/t/type de déchets ou par site de traitement

Et ainsi permettre de calculer la balance des échanges entre les collectivités par trimestre.

Après une présentation de l'annexe 5 et de longs échanges entre les représentants des collectivités, le comité syndical décide à la majorité de 12 voix POUR et 7 abstentions :

Article premier : D'appliquer les nouvelles modalités de calcul de la péréquation à compter du 1^{er} janvier 2024, selon les règles définies dans le détail en annexe 5, sur proposition du Bureau réuni le 7 décembre 2023.

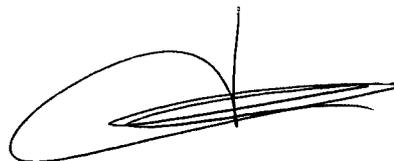
Article deuxième : De mettre en place un COTECH et un COPIL afin d'étudier chaque année l'évolution des coûts unitaires retenus pour la péréquation

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00320-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Article troisième : De pouvoir lancer des études d'optimisation des coûts de transfert et de transport sur proposition du COPIL et/ou du bureau.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00320-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.52**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : Messieurs DAVY, DUPONT, BLOUIN, BERLAND, RUAULT, BROSSIER, GEORGET.

Accuse de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00321-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Avenant n°9 au MGP1
« Marché Global pour la construction et l'exploitation d'un centre de Tri des déchets recyclables secs ménagers »
dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT;

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu la délibération n° 17.30 portant adoption du MGP1 le 6 novembre 2017 ;

Vu les avenants de 1 à 8 au MGP1 signés respectivement le 17 décembre 2018, 11 décembre 2019, 24 février 2020, 19 octobre 2021, 17 mars 2022, 04 juillet 2022, 07 novembre 2022 et 13 juillet 2023

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Préalablement à la création de la Société Publique Locale AnjouTriValor, une convention constitutive de groupement de commandes a été signée par les actionnaires de la future SPL le 6 novembre 2017.

Pour la réalisation du centre de tri, un marché global de performance n°1 (dénommé « MGP1 ») avait été conclu entre le groupement de commande (dont le syndicat mixte intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Anjou est le coordonnateur), et la SPL-AnjouTriValor, en février 2019. Depuis, ce marché a fait l'objet de huit avenants.

L'objet de l'avenant n°9 vise à prendre en compte les éléments suivants :

1. L'avenant 6 au MGP2 a ajouté une prestation qui n'était pas prévue au marché, consistant en la manutention des caissons de refus de tri ; il convient de prévoir l'intégration de ce coût supplémentaire au MGP1.
2. L'avenant 8 au MGP1 prévoyait le paiement des gros refus pour l'année 2022 et janvier 2023. La refacturation du coût de gestion des gros refus est à prévoir pendant toute la durée du marché.

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20231215-DE_23_00321-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023
--

3. Le centre de tri a été perturbée par une grève aux conséquences sur l'exploitation :

- Détournement de certaines collectes vers un centre de tri extérieur
- Heures complémentaires pour l'exploitant du centre de tri à la fin de la grève afin de traiter le surplus de tonnes de collecte sélective lié au rattrapage de collecte

Cela a engendré des surcouts pour la SPL Anjoutrivalor qu'il convient de répercuter à la structure à l'origine de la grève, soit Angers Loire Métropole. A ce jour, le mécanisme de refacturation n'était pas inscrit dans le MGP1

En conséquence, l'avenant N°9 a pour objet de :

- Permettre la refacturation par la SPL de la prestation de manutention des caissons de refus de tri ;
- Permettre la refacturation des gros refus sur toute la durée du marché ;
- Permettre à la SPL de refacturer des surcouts qui ne lui sont pas imputables liés à des événements extérieurs (par exemple blocage du site par des personnes extérieures à l'exploitation ...)

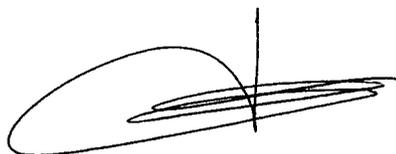
Les administrateurs de la SPL Anjou Trivalor ne prenant pas part au vote, **le comité syndical décide à l'unanimité (les administrateurs de la SPL ne prenant pas part au vote) :**

Premièrement : D'Approuver l'avenant n°9 au marché global de performance n°1 pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri (Annexe 6) et d'autoriser Monsieur le Vice-Président à le signer ;

Deuxièmement : D'Imputer les dépenses sur le budget concerné des exercices 2023 et suivants sur le chapitre 011 art . 6112.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00321-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.53**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00322-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

***Avenant n°2 au marché
pour le « traitement des ordures ménagères résiduelles »
sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté et une partie de 3RD'Anjou
et décision de reconduction***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le marché initial « pour le traitement des ordures ménagères résiduelles » concernant le territoire d'Anjou Bleu Communauté et une partie du syndicat 3RD'Anjou (Marché 2018-D-001) prévoit qu'une révision trimestrielle a lieu au 1^{er} jour de chaque trimestre calendaire. L'article 4.4 « clauses de réexamen des prix et sauvegarde » du CCAP est ainsi rédigé :

« Pour tenir compte des conditions économiques et techniques, et afin de s'assurer que la formule de variation demeure bien représentative des coûts réels, le niveau de la rémunération d'une part et la structure de la formule de révision d'autre part, doivent être soumis à réexamen à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, dans les cas suivants :

...

- *Variation sur une année de l'une des valeurs des paramètres figurant dans la formule de révision de plus ou moins 50% par rapport aux valeurs de base du trimestre précédent »*

Or la variation au 01 juillet 2023 et au 01 octobre 2023 du paramètre E (Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de marché - CPF 35.11 et 35.14 - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA) est supérieure à 50%. Plus précisément : + 62% au 01 juillet 2023 et +92% au 01 Octobre 2023

Le SIVERT s'est donc rapproché de SAVED pour trouver une solution à ce déséquilibre, comme le prévoit le marché, en accord avec ABC et 3R d'Anjou. Les parties se sont entendues pour plafonner la variation de l'indice à 50% dans les 2 cas.

Cet avenant n°2 entérine le plafonnement de l'indice E à 50% pour les révisions du 01 juillet 2023 et 01 octobre 2023.

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20231215-DE_23_00322-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023
--

De plus, le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles d'ABC et d'une partie de 3RD'Anjou arrive à échéance le 31 décembre 2023, il est reconductible 2 fois un an. La prestation réalisée par la société SAVED donne entière satisfaction, il est donc proposé de reconduire ce marché pour une période d'un an à compter du 01 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. En effet, comme le prévoit l'avenant n°5 entre le SIVERT et Saved, les OMr de l'ex-SISTO ne pourront être traitées dans le cadre du marché SIVERT qu'à compter du 1^{er} janvier 2026.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

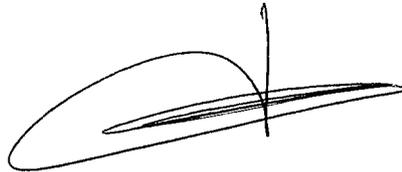
Premièrement : d'approuver l'avenant n°2 au marché « pour le traitement des ordures ménagères résiduelles » concernant le territoire d'Anjou Bleu Communauté et une partie du syndicat 3RD'Anjou (Marché 2018-D-001) et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à le signer.

Deuxièmement : d'autoriser Monsieur le Président à reconduire ce marché pour une période d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Troisièmement : d'imputer les dépenses sur le budget concerné des exercices 2023 et suivants au Chapitre 011 Art 60421.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.54**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	« Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	« Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00323-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

***Choix des lauréats des repreneurs suite à la consultation commune
pour la reprise de l'Acier et du gros de magasin,
expédiés par le Centre de tri***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu la délibération n°22.33 et 22.34 du 7 juillet 2023, portant sur l'avenir de l'ISDNDN du Louroux-Béconnais et le lancement d'une consultation pour réaliser un audit

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Des contrats de rachat, évacuation et valorisation du gros de magasin, et ceux de l'acier, signés par les collectivités membres du SIVERT, arrivent à échéance au 31 décembre 2023.

Le retour des premiers mois de fonctionnement du centre de tri, a rendu souhaitable de l'avis de toutes les collectivités constitutives du SIVERT, de rechercher un repreneur commun par matière. En lien avec chacune d'entre elle, le SIVERT a coordonné la consultation pour le renouvellement de ces contrats de reprise.

Afin de pouvoir bénéficier de conditions de reprise plus avantageuses, Angers Loire Métropole a également été associée à cette consultation.

Deux sociétés ont été consultées pour le gros de magasin, Trois pour l'acier.

5 Offres (2 pour le Gros de magasins et trois pour l'acier) ont été remises en date du 11 décembre.

Les offres ont été analysées lors d'une réunion le 12 décembre en présence de représentants des collectivités membres du SIVERT et d'ALM.

Après présentation du rapport d'analyse, les sociétés suivantes, mieux-disantes, selon les critères définis dans le document de consultation, sont :

- Pour le gros de magasin : la société SUEZ
- Pour l'acier : la société ARCELOR

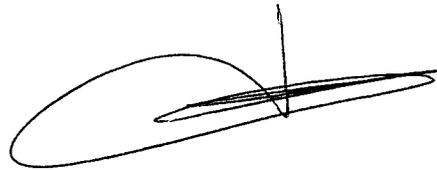
Dans le cadre de ses missions de contrôle de la SPL Anjou TriValor et du bon fonctionnement du centre de tri en particulier dans le cadre des bonnes affectations des tonnes par les repreneurs, le SIVERT a la possibilité d'être cosignataire des contrats. Cela lui permettra de bénéficier des informations et d'être un interlocuteur reconnu par les repreneurs, en particulier en cas de difficultés sur le centre de Tri (départ) ou sur le site de reprise (arrivée), et ce en lien étroit avec chacune des collectivités signataires.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de :

Article unique : Suivant l'avis émis lors de la réunion d'analyse des offres, et accord de principe du Bureau en date du 7 décembre, d'autoriser Monsieur le Président à co-signer les contrats des collectivités avec la société SUEZ d'une part pour le gros de magasin et la société ARCELOR d'autre part pour l'acier, pour assurer le rachat, l'évacuation et la valorisation de ces matières depuis le centre de tri. Et ce conjointement avec chacune des collectivités du SIVERT ayant la compétence collective.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.55**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00324-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Consultation pour la mise en page du Journal Salamandre (numéro 36 à 39) ;

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le journal Salamandre permet d'assurer l'information des concitoyens sur le fonctionnement du SIVERT, la transparence de l'exploitation de l'U.V.E., de faire connaître les circuits de visite et plus largement de faire œuvre de pédagogie sur des sujets environnementaux.

Afin de mieux valoriser les actions du SIVERT sur le Tri, à la suite de l'ouverture du centre de Tri Anjou Tri Valor, et d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention – collecte – valorisation), le journal a évolué à compter du n°32 (distribué en juillet 2022), avec un quatre-pages supplémentaire sur le tri.

La trente-cinquième édition sera distribuée en janvier 2024, et son thème principal en sera « les biodéchets ». La trente-sixième édition de ce journal sera distribuée en juillet 2024.

Salamandre s'est installée sur notre territoire. Il en est fait souvent référence lors des visites sur site.

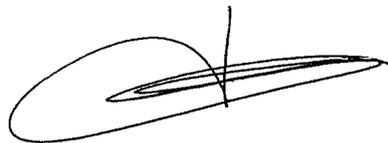
Le précédent contrat de mise en page s'est achevé avec le numéro distribué en janvier 2024. Il est donc nécessaire d'organiser une consultation auprès d'entreprises spécialisées, pour la mise en page des quatre prochains numéros, soit pour une période de deux années.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à organiser une consultation pour la mise en page du journal auprès d'une entreprise spécialisée pour une durée de deux ans soit quatre prochains numéros (été 2024 à été 2026) et signer avec la société retenue. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237, dans la limite de 8000€ par numéro.**

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00324-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.56**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18 (Monsieur le Président DAVY ne prenant pas part au vote)
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00325-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Autorisation donnée à Monsieur le Président de percevoir une indemnité au titre de ses fonctions d'administrateur Président

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu la délibération n° 17.51 du 19 décembre 2017 autorisant Monsieur Patrice de FOUCAUD à percevoir une indemnité au titre de ses fonctions d'administrateur Président ;

Vu la délibération n° 22.04 du 28 janvier 2022 désignant les représentants du SIVERT au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL)

Vu l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le vice- Président propose et rapporte,

Par délibération n° 22.04 du 28 janvier 2022 le Conseil syndical a désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) Centre de Tri Anjou TRI-VALOR : Messieurs JL DAVY, Y BERLAND, D BLOUIN, D BROSSIER, X DUPONT, D GEORGET, C RUAULT.

Monsieur Jean Luc DAVY a été élu à l'unanimité le mercredi 29 novembre 2023, Président de la SPL. Cette fonction « d'administrateur Président » peut faire l'objet d'une rémunération, comme ce fut le cas pour Patrice de FOUCAUD (Délibération n° 17. 51) puis Jean-Louis DEMOIS

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : « ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient »

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00325-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Il est proposé que Monsieur le Président Jean-Luc DAVY soit rémunéré comme l'était le Président DEMOIS, d'autant que l'activité de la SPL nécessite un suivi régulier et des échanges fréquents avec le Directeur Général de la SPL et la société DERICHEBOURG.

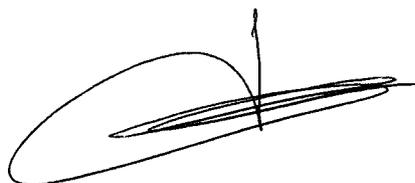
En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité (le Président ne prenant pas part au vote):

Article premier : D'autoriser Monsieur Jean-Luc DAVY, désigné représentant du SIVERT, à accepter pour le compte du SIVERT, les fonctions d'administrateur Président du Conseil d'administration de la SPL Anjou Trivalor.

Article second : D'autoriser Monsieur Jean-Luc DAVY au titre de ses fonctions « d'administrateur Président » de la SPL à percevoir une rémunération proposée par le conseil d'administration de la SPL et dont le montant ne pourrait pas excéder 12000 € net annuel.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.57**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00326-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Fixation du nom « SIVERT de l'ANJOU »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Au regard de l'évolution géographique, en particulier depuis le 1^{er} janvier 2022, il est proposé de changer le nom de la collectivité, en supprimant le qualificatif « Est » du fait de l'intégration en partie du Segréen et du Haut Anjou. Il est proposé de fixer le nom du syndicat à « SIVERT de l'ANJOU » afin d'être plus en conformité avec la réalité du territoire et des unités de traitement.

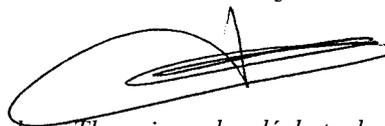
Le renouvellement de la DSP et le partenariat au sein du Groupement d'Autorités Concédantes, conduisent la collectivité à confirmer ce changement de nom, évoqué à plusieurs reprises.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter le nom de « SIVERT de l'ANJOU » pour le syndicat, et d'autoriser Monsieur le Président à faire l'ensemble des démarches nécessaires pour acter cette décision, en particulier auprès des services de l'Etat.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOUANT-VILLAGES

Accusé de réception Préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00326-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.58**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00327-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Adhésion au Contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu la délibération n° 23.30 en date du 7 juillet 2023 ;

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE et EUCARE Insurance via la société YVELIN S.A.S

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération n° 23.30 en date du 7 juillet 2023 le SIVERT a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire, à l'exception du congé de maladie ordinaire. Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres). Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	5,57 %	7,09 %
agents IRCANTEC	0,97%	0,97%

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. *(Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2024. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2025 et 2026 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2024 et 2025, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)*

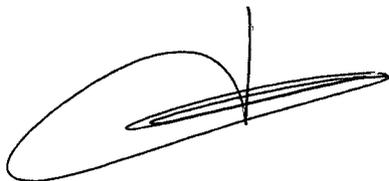
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00327-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00327-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**SYNDICAT MIXTE DE DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 15 décembre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.59**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 décembre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 7 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Anatole MICHEAUD	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Christian RUAULT	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mmes et M. LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00328-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Informations et Questions Diverses

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :

Afin de tenir informé le comité syndical de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :

1- Sujets UVE :

- **Points sur les terrains** : acquisition en cours de terrains en limite de propriété (finalisation en janvier probablement) et démarche auprès de Noyant villages, CCBV, ALTER et les serristes pour échanger deux parcelles. Point de situation urbanisme.
- **Visite d'URBASER en décembre**_(après VEOLIA, SUEZ, PAPREC et IDEX notamment)

2 - Sujets Centre de TRI :

- Retard de réception des factures qui entraînent des **complications importantes dans la trésorerie du SIVERT.**
- **Les visites ont débuté** : une visite de l'ensemble des élus sera organisée lors d'un prochain comité syndical du SIVERT (1^{er} semestre 2024)

- **Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA)** doit assurer une ~~équité des intérêts des~~

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231215-DE_23_00328-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

collectivités du SIVERT en cas de détournement. C'est un sujet majeur pour 2024, ainsi que le sujet de la maintenance et du suivi des apports/expéditions (aspect qualitatif et quantitatif).

3 – Divers :

les dates des prochains comités syndicaux en 2024 :

- **Vendredi 16/02/2024 à 14h**
- **Vendredi 19/04/2024 à 14h**
- **Vendredi 21/06/2024 à 14h**
- **Vendredi 11/10/2024 à 14h**
- **Vendredi 13/12/2024 à 10h**

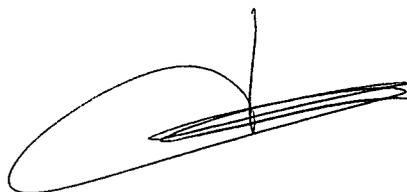
Toutefois, au vu de l'actualité, en particulier dans le cadre du renouvellement de la DSP, **certaines réunions complémentaires pourraient être nécessaires.**

Enfin, les dates envisagées pour le séminaire SIVERT 2024 seraient les 2-3-4 juillet,

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOUILLY

Accusé de réception en préfecture
049284902257-20231215-DE_23_00328-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023